

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le ving mars, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme GOURAUD Cécile, M. THUBIN Frédéric, Mme GRONDIN Fabienne, M. NICOLAIZEAU Pascal, M. BOUGRAS Julien, Mme GODARD Béatrice, M. CELLIER Maxime, Mme DUPE Valérie, M. SUAUD Francis, M. MOTAIS Mathis, Mme LESAGE-GAREAU Emilie

EXCUSE : Mme RABILLER Pauline donne pouvoir à Mme DUPE Valérie, Mme COTTIER Marina donne pouvoir à Mme GOURAUD Cécile

NON EXCUSEE : Néant

M. Maxime CELLIER est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2026/016 - Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Mme VERDON Sylvie, Maire, préside la séance et propose de définir le nombre d'adjoints.

Elle indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints et propose de fixer à trois le nombre d'adjoints pour ce mandat.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire.

Le Secrétaire
Maxime CELLIER



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

